

Dénominations textiles (codification)

1994/0005(COD) - 26/02/1996 - Position du Conseil

S'agissant d'une codification pure et simple des textes existants en matière de dénominations textiles, la position commune du Conseil n'a apporté aucune modification de substance à la proposition de la Commission. La codification entraîne une modification de base juridique de l'art.100 TUE vers l'art.100A.